

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 mai 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### AIR CANADA

#### DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE DANS LA GRÈVE DES EMPLOYÉS À PARIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je désire présenter une motion sur une question urgente concernant Air Canada, il y a aujourd'hui 29 jours que les services de notre compagnie aérienne nationale sont interrompus entre Montréal et Paris, deux des plus importantes villes du monde, en raison de la persistance de la grève des employés d'Air Canada à Paris. En outre, les vols nolisés Éconair d'Air Canada, sur 747, devraient commencer entre Montréal et Paris, très bientôt, dimanche prochain je crois, ce qui est plus qu'improbable compte tenu des circonstances actuelles. En fin, en raison d'arrangements spéciaux, les passagers de ce vol à la demande vont avoir de grandes difficultés à se faire rembourser totalement leurs billets. Je propose donc, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que le ministre des Transports intervienne directement pour régler le différend au plus tôt et de façon satisfaisante afin de permettre à cet important service aérien de reprendre ses activités et de promouvoir de meilleures relations patronales-ouvrières au sein de la Société qui, comme le ministre le sait, font malheureusement défaut à l'heure actuelle.

**M. l'Orateur:** La motion, proposée aux termes de l'article 43, ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES PÊCHES

#### PROPOSITION DE DÉCLARATION UNILATÉRALE D'UNE ZONE DE 200 MILLES POUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stuart Leggett (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, moi aussi je demande la parole à propos d'une question urgente conformément à l'article 43 du Règlement. Étant donné que le Canada est sur le point d'entreprendre des négociations à la CIPAN pour limiter la surexploitation de nos pêcheries par les pêcheurs étrangers au large de la côte est, et étant donné aussi que le traité ébauché à la Conférence du droit de la mer prévoit une zone de 200

milles et qu'une loi est sur le point d'être adoptée aux États-Unis dans le même sens, et étant donné finalement le marasme qui sévit dans l'industrie canadienne de la pêche, je propose, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan):

Que la Chambre se déclare officiellement en faveur d'une déclaration unilatérale immédiate, qui confirme le droit du Canada, à une zone économique s'étendant jusqu'à 200 miles ou jusqu'au plateau continental, selon la distance la plus longue.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Conformément à l'article 43 du Règlement, on ne peut donner suite à cette motion sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### LA MAIN-D'ŒUVRE

#### LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—ON SUGGÈRE L'OCTROI DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente et très importante.

Étant donné le grand nombre d'étudiants qui, au cours de l'été, seront en chômage à cause du manque d'emploi, étant donné que l'acceptation des projets de Perspectives-Jeunesse est réduite cette année de façon draconienne, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre puisse discuter maintenant du problème qui sévit au sein des étudiants, à cause du manque de prévoyance du gouvernement, en ne fournissant pas un budget plus large, qui aurait répondu plus adéquatement aux besoins des jeunes, qui ne demandent qu'à travailler et à se rendre utiles, tout en se procurant un revenu, possibilité qu'ils ont avec le programme Perspectives-Jeunesse. La Chambre devrait se pencher sur l'opportunité de maintenir, à l'aide de subventions additionnelles, des projets répondant à des besoins sociaux permanents présentés dans les cadres de ce programme.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.